

ORDONNANCE COLLECTIVE

<p>ORDONNANCE COLLECTIVE :</p> <p>Interruption volontaire de grossesse (IVG) chirurgicale ≤ 23 semaines. Évaluation, interventions et initiation des mesures thérapeutiques par l’infirmière.</p>	<p>Clin. planning - 02</p>
--	-----------------------------------

<p>DESCRIPTION :</p> <p>L’infirmière effectue l’évaluation initiale et continue des besoins prioritaires de la cliente en pré, per et post-IVG ainsi que les interventions appropriées reliées à sa condition physique et psychologique, sa capacité d’adaptation et la qualité de son réseau de soutien.</p>	<p>DATE DE MISE EN VIGUEUR :</p> <p>2010-11-09</p>	<p>DATE DE RÉVISION :</p>
<p>TITRE DU PROTOCOLE :</p> <p>Évaluation, interventions et initiation des mesures thérapeutiques par l’infirmière lors de l’IVG chirurgicale suite à l’évaluation médicale et psychosociale.</p>		
<p>ACTIVITÉS RÉSERVÉES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la condition physique et mentale d’une personne symptomatique. • Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance. • Effectuer des examens et des tests diagnostiques invasifs. • Procéder à la vaccination dans le cadre d’une entente découlant de l’application de la Loi sur la santé publique. <p>PROFESSIONNELLES HABILITÉES À EXÉCUTER L’ORDONNANCE :</p> <p>Les infirmières habilitées à la Clinique de planning qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.</p>		

INDICATIONS ET CONDITIONS D’INITIATION :

IVG ≤ 14 ⁶ / ₇ semaines	IVG 15 à 23 semaines
<p>Est éligible à l’IVG chirurgicale, toute femme et toute jeune femme de moins de 14 ans (avec autorisation d’un parent ou d’un tuteur légal) présentant une grossesse ≤ 14 ⁶/₇ semaines et qui consent à la procédure chirurgicale (dilatation cervicale, aspiration et curetage).</p>	<p>Est éligible à l’IVG chirurgicale, toute femme et toute jeune femme de moins de 14 ans (avec l’autorisation d’un parent ou d’un tuteur légal) présentant une grossesse de 15 à 23 semaines avec un diamètre bipariétal (DBP) ≤ 57 mm le jour de l’IVG et qui consent à la procédure chirurgicale (dilatation cervicale, évacuation, aspiration et curetage).</p>

ORDONNANCE COLLECTIVE :

Interruption volontaire de grossesse (IVG) chirurgicale ≤ 23 semaines.
Évaluation, interventions et initiation des mesures thérapeutiques par
l'infirmière.

Clin. planning - 02

**CONTRE-INDICATIONS / LIMITES : IDENTIFIÉES PAR L'INFIRMIÈRE ET LE
PROFESSIONNEL PSYCHOSOCIAL ET VALIDÉES PAR LE MÉDECIN**

Grossesse de plus de 14 6/7 semaines	Grossesse de plus de 23 semaines avec un diamètre bipariétal > 57 mm le jour de l'IVG
<ul style="list-style-type: none">• Cliente qui n'est pas apte à fournir un consentement éclairé.• Présence d'allergie à la médication utilisée soit Lorazépam, Misoprostol, Sulfate de morphine, Naproxen, Amoxicilline, Doxycycline, Acétaminophène et Ibuprofène.• Anomalie utérine importante.	<ul style="list-style-type: none">• Cliente qui n'est pas apte à fournir un consentement éclairé.• Présence d'allergie à la médication utilisée, soit Lorazépam, Misoprostol, Sulfate de morphine, Naproxen, Amoxicilline, Doxycycline, Acétaminophène et Ibuprofène.• Anomalie utérine importante.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ :

- Mettre un terme à la grossesse actuelle à la demande de la cliente.

ORDONNANCE COLLECTIVE :

Clin. planning - 02

Interruption volontaire de grossesse (IVG) chirurgicale ≤ 23 semaines.
Évaluation, interventions et initiation des mesures thérapeutiques par
l'infirmière.

PROTOCOLE :

TITRE : Évaluation, interventions et initiation des mesures thérapeutiques par l'infirmière lors de l'IVG chirurgicale suite à l'évaluation médicale et psychosociale.

ÉTAPES DE L'IVG CHIRURGICALE ≤ 23 SEMAINES

PRÉ IVG

1. Première rencontre :

L'infirmière

- Évalue la nécessité d'effectuer les examens de laboratoire suivants :
 - Groupe sanguin et recherche d'anticorps (requis ≤ 14 jours avant l'IVG si Rh négatif)
 - Rubéole, si première grossesse
 - Test de grossesse sur urine, sauf si échographie faite
 - Chlamydia sur urine
- Remet à la cliente, suite à la confirmation médicale d'absence de contre-indications, la médication telle que prescrite sur le formulaire signé par le médecin : « Ordonnances pharmaceutiques. Interruption volontaire de grossesse (IVG) chirurgicale ≤ 23 semaines. »

2. Deuxième rencontre :

L'infirmière

- Évalue les besoins d'enseignement et d'accompagnement de la cliente pour les différentes étapes de l'IVG chirurgicale selon le nombre de semaines de grossesse.
- Suite à la confirmation médicale d'absence de contre-indication, remet à la cliente, lors de l'installation d'une ou de deux séries de tiges laminaires par le médecin, la médication telle que prescrite sur l'ordonnance pharmaceutique.

3. Troisième rencontre pour les grossesses de 18 à 23 semaines :

L'infirmière

- Remet la médication analgésique supplémentaire, si la cliente n'en a pas suffisamment en sa possession, lors de la 2^e installation de tiges laminaires, telle que prescrit par le médecin sur l'ordonnance pharmaceutique.

ORDONNANCE COLLECTIVE :

Interruption volontaire de grossesse (IVG) chirurgicale \leq 23 semaines.
Évaluation, interventions et initiation des mesures thérapeutiques par l'infirmière.

Clin. planning - 02

PER IVG

L'infirmière

- Soutient la prise de décision de la cliente et valide son choix de sédation lors de l'IVG (protoxyde d'azote par auto-administration, Midazolam (Versed) et Fentanyl par voie intraveineuse).
- Fournit les explications à la cliente concernant :
 - l'auto-administration du mélange gazeux de 50 % protoxyde d'azote et 50 % d'oxygène lors de l'installation d'une série de tiges laminaires par le médecin et s'assure qu'elle se l'administre correctement de même que lors de l'IVG.
 - les effets attendus et secondaires du Versed et du Fentanyl administrés pendant l'IVG.
- Prend la tension artérielle, le pouls et la saturation à son arrivée avant l'IVG.
- Administre la sédation intra-veineuse selon le choix de la cliente et la prescription médicale.
- Effectue la surveillance clinique indiquée :
 - Midazolam (Versed)
 - Vérifie la tension artérielle, la fréquence cardiaque et respiratoire pendant l'injection, aux 5 minutes durant les 15 minutes suivant l'injection puis q 15 minutes pour 1 heure.
 - Fentanyl
 - Évaluer la douleur de la cliente au moyen de l'échelle visuelle analogue (EVA) et le niveau de sédation au moyen de l'échelle, de sédation et d'agitation de Ricker (SAS).
 - Vérifier la tension artérielle, la fréquence cardiaque et respiratoire, la saturation en oxygène (SpO₂) et la présence de ronflements au pic de l'action x 2 (5-15 min).

Pour les grossesses \leq 14 6/7 semaines

L'infirmière

- Installe un cathéter intra-veineux no 20 si la cliente désire une sédation intraveineuse pour analgésie et dans les cas d'asthme, de diabète, d'épilepsie et sur ordonnance médicale.

Pour les grossesses \leq 12 6/7 semaines

L'infirmière

- prépare Vasopressine 20 u/ml, 2.5 unités et l'ajoute à la Xylocaïne 0.5 %, 25 cc pour le bloc paracervical effectué par le médecin.

Pour les grossesses \geq 13 semaines

L'infirmière

- prépare Vasopressine 20 u/ml, 7.5 unités et l'ajoute à la Xylocaïne 0.5 %, 25 cc pour le bloc paracervical effectué par le médecin.

ORDONNANCE COLLECTIVE :

Clin. planning - 02

Interruption volontaire de grossesse (IVG) chirurgicale \leq 23 semaines.
Évaluation, interventions et initiation des mesures thérapeutiques par
l'infirmière.

Pour les grossesses \geq 14 semaines

L'infirmière

- Prépare Oxytocin 10 u/ml, 5 unités intracervical ou intraveineux.

Pour les grossesses de 15 à 23 semaines

L'infirmière

- Installe cathéter intra-veineux no 20, Lactate Ringer 500 cc et ajoute Oxytocin 20 unités dans le soluté.
- Prépare Vasopressine 20 u/ml, 7.5 unités et l'ajoute à la Xylocaine 0.5 %, 25 cc pour le bloc paracervical fait par le médecin.

Pour les grossesses \leq 23 semaines

L'infirmière

- Administre le WINRHO 300 μ g si Rh négatif avec absence d'anticorps, sauf s'il a été administré au cours des derniers 90 jours.

POST IVG

Pour les grossesses \leq 14 6/7 semaines

L'infirmière, suite à la validation d'absence de contre-indications

- Remet un des analgésiques suivants, au besoin :
 - Acétaminophène 325 mg/co, 2 co per os.
 - Ibuprofène 200 mg/co 1 à 2 co per os.
- Prend :
 - Les signes vitaux q 15 minutes x 2 si aucun usage de sédation intraveineuse (IV) :
 - q 15 minutes x 4 dans l'heure suivante ou plus selon l'état de la cliente si usage de sédation intraveineuse.
 - Saturométrie x 30 minutes si usage de sédation intraveineuse.
- Évalue :
 - Le saignement.
 - Si présence de nausées et/ou vomissements.
 - Si crampes abdominales.
 - Si signes vitaux comparables à ceux notés à l'arrivée de la cliente.
 - La condition générale de la cliente.



ORDONNANCE COLLECTIVE :

Clin. planning - 02

Interruption volontaire de grossesse (IVG) chirurgicale \leq 23 semaines.
Évaluation, interventions et initiation des mesures thérapeutiques par
l'infirmière.

- Avise le médecin :
 - Si saignement $>$ menstruation habituelle.
 - Si signes vitaux $>$ ou $<$ à ceux pris à l'arrivée de la cliente.
 - De toute autre condition nécessitant l'intervention médicale.
 - Remet l'antibiotique, tel que prescrit sur l'ordonnance pharmaceutique, sauf indication contraire du médecin.
- Autorise le départ lorsque la condition de la cliente est stable.

Pour les grossesses \leq 23 semaines

L'infirmière

- Vérifie si le rendez-vous post-IVG, dans les 2 semaines suivantes se fera à la clinique. Sinon, remet à la cliente la lettre de suivi médical à transmettre à son médecin afin qu'il la complète et la retourne à la clinique pour assurer le suivi du dossier.
- Fournit les consignes de départ post-IVG et remet à la cliente le dépliant d'information et consignes à la clientèle lors d'une interruption volontaire de grossesse (IVG) où sont aussi inscrits les numéros de téléphone de la clinique de planning et le numéro de pagette du médecin de garde.
- Précise les conditions nécessitant que la cliente rappelle d'urgence le médecin de garde et valide sa compréhension.
- Invite la cliente à contacter la clinique pour toute information supplémentaire.
- Valide la compréhension de la cliente concernant le moyen de contraception choisi, effectue l'enseignement nécessaire, la soutient dans son choix et la guide dans son utilisation.

Pour les grossesses de 15 à 23 semaines (IVG effectuée au bloc mineur du CHUS-Hôpital Fleurimont)

L'infirmière

- Fait transférer la cliente en chirurgie d'un jour pour le suivi post-IVG lorsque la condition de la cliente est stable et transmet l'information pertinente au personnel soignant.

ALERTE : Préciser à la cliente de ne pas conduire dans les 24 prochaines heures si elle a reçu une sédation intraveineuse.



Centre hospitalier
universitaire
de Sherbrooke

ORDONNANCE COLLECTIVE :

Interruption volontaire de grossesse (IVG) chirurgicale \leq 23 semaines.
Évaluation, interventions et initiation des mesures thérapeutiques par
l'infirmière.

Clin. planning - 02

RÉFÉRENCE :

- *JACOT, Dr Francis. Lignes directrices : Interruption chirurgicale volontaire de grossesse, février 2007.*
- *CHUS (2008). Médicaments intraveineux avec conditions particulières d'administration (cahier 12 B). Service de pharmacie.*

ORDONNANCE COLLECTIVE :

Interruption volontaire de grossesse (IVG) chirurgicale \leq 23 semaines.
Évaluation, interventions et initiation des mesures thérapeutiques par
l'infirmière.

**Clinique de
planning, santé
sexuelle et
planification
familiale - 02**

ÉLABORÉE PAR :

Susie Moreau, médecin
Claude Poulin, médecin
Linda Ramsay, B. Sc. infirmière clinicienne, assistante du chef de service
Diane Routhier, infirmière
Francine Royer, infirmière M.A., conseillère cadre clinicienne Programme-clientèle femme-
jeunesse-famille

APPROBATION :



D^r Patrice Laplante, chef du département de médecine générale

2010/8/04

Date



M. Marc Vallée, chef du département de la pharmacie

2010 08 24

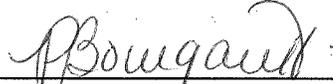
Date



M^{me} Céline E. Gervais, directrice des soins infirmiers

2010-09-02

Date



M^{me} Patricia Bourgault, présidente intérimaire du CII

2010/09/03

Date



D^r Serge Lepage, président du CMDP

2010/11/09

Date